

AFFAIRE N°12 - Création d'une voie nouvelle reliant la rue du Maréchal-Leclerc au Boulevard Lancastel - Acquisition de 360 m<sup>2</sup> cadastré section AO n°57, appartenant à Messieurs Paul et Jacques de FONDAUMIERE.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de votre session du 28 février (affaire n°21/2), vous m'aviez autorisé à engager la procédure d'expropriation contre Messieurs Paul et Jacques de FONDAUMIERE au cas où l'acquisition amiable de leur terrain cadastré section AO n°57, nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle prévue au P. U. D. entre la rue du Maréchal-Leclerc et le Boulevard Lancastel, se serait révélée impossible.

Or, un accord vient d'intervenir sur le prix de 140.000 F compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 140.000 F, ainsi que des honoraires de Maîtres MAS et POPINEAU, notaires associés chargés de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

du  
Saint-Denis de Grasse  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: Patrice MAGNIEN  
Par copie conforme  
Le Directeur des Travaux et  
des Collectivités Locales  
Le Chef de Bureau délégué  
J. LA COSTE